

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2006/2041(INI)
Initiatives destinées à compléter les programmes scolaires nationaux grâce à des supports pédagogiques adéquats incluant la dimension européenne	
Sujet 4.40.03 Education scolaire primaire et secondaire, écoles européennes, petite enfance	
Procédure terminée	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation	PPE-DE BEAZLEY Christopher	03/10/2005
Commission européenne	DG de la Commission Éducation, jeunesse, sport et culture	Commissaire FIGEL' Ján	

Événements clés			
16/02/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/08/2006	Vote en commission		Résumé
01/09/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0267/2006	
25/09/2006	Débat en plénière		
26/09/2006	Résultat du vote au parlement		
26/09/2006	Décision du Parlement	T6-0361/2006	Résumé
26/09/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2041(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Étape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	PE374.479	23/06/2006	EP	
Amendements déposés en commission	PE376.696	02/08/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A6-0267/2006	01/09/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T6-0361/2006	26/09/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2006)4772	19/10/2006	EC	

Initiatives destinées à compléter les programmes scolaires nationaux grâce à des supports pédagogiques adéquats incluant la dimension européenne

La commission a adopté le rapport d'initiative de Christopher BEAZLEY (PPE-DE, UK) sur les initiatives destinées à compléter les programmes scolaires nationaux grâce à des mesures adéquates de soutien à l'intégration de la dimension européenne. Considérant que des disparités existent entre les États membres et au sein de ces derniers en ce qui concerne l'intégration d'une dimension européenne dans l'éducation, la commission souligne qu'il convient de s'employer à «convenir d'une interprétation commune de l'histoire ainsi que d'une définition des valeurs européennes».

Le rapport indique que tous les systèmes d'éducation de l'UE devraient faire en sorte que les élèves possèdent à la fin de leurs études secondaires les connaissances et les compétences nécessaires pour les préparer à leur rôle de futurs citoyens de l'Union européenne. Le Conseil est invité à reconnaître le double aspect de la «dimension européenne» - d'une part, l'accès aux informations concernant l'Union européenne: institutions, méthodes et pratiques et, d'autre part, la connaissance de l'histoire commune et du patrimoine culturel européen, le développement de compétences linguistiques et la compréhension des événements européens actuels.

La commission reconnaît les difficultés particulières rencontrées dans certains États membres, en particulier par les locuteurs de langue anglaise, à maintenir un intérêt et une motivation suffisants pour acquérir la maîtrise d'autres langues européennes afin d'étayer le niveau de compréhension mutuelle et d'empathie à travers l'Europe, en soulignant que, dans ce contexte, l'apprentissage des langues des pays voisins revêt une importance particulière. Les États membres sont instamment invités à promouvoir la diffusion du multilinguisme grâce à une politique d'enseignement d'un éventail de langues plus large que celles qui sont actuellement enseignées et à instaurer l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge dans le cadre de leurs programmes scolaires.

De plus, la commission recommande notamment l'échange des meilleures pratiques entre tous les États membres s'agissant de l'enseignement des langues et de l'intégration d'une dimension européenne dans l'éducation, ainsi que le développement de cours destinés aux enseignants et leur apportant la compréhension nécessaire des questions européennes, afin que la dimension européenne puisse venir enrichir leur enseignement des thèmes nationaux et locaux. Enfin, les députés européens soulignent l'importance qu'il y a d'exploiter le potentiel éducatif qu'offrent les multimédias et l'internet pour en faire un moyen pédagogique innovant d'intégrer la dimension européenne dans les programmes scolaires, et recommandent la mise en place d'un site web multilingue qui offrirait un soutien éducatif et servirait de plate-forme pour l'échange d'expériences.

Initiatives destinées à compléter les programmes scolaires nationaux grâce à des supports pédagogiques adéquats incluant la dimension européenne

En adoptant par 470 voix pour, 55 contre et 24 abstentions, le rapport d'initiative de M. Christopher BEAZLEY (PPE-DE, RU), le Parlement avalise totalement la position de sa commission au fond et préconise des cursus scolaires comportant une dimension européenne. À la faveur d'un amendement oral proposé en Plénière par le rapporteur, le Parlement a estimé que tous les systèmes éducatifs devaient faire en sorte que les élèves possèdent, à la fin de leurs études secondaires, les connaissances et les compétences nécessaires, telles que définies par les autorités éducatives respectives, pour les préparer à leur rôle de citoyens et de membres de l'UE. Cette "dimension européenne" à introduire dans les programmes scolaires nationaux devrait être dûment définie et devrait comporter au moins les deux aspects suivants :

- 1) accès aux informations concernant l'Union européenne : institutions, méthodes, pratiques et initiatives,
- 2) connaissance de l'histoire commune et du patrimoine culturel européens, développement des compétences linguistiques et compréhension de l'actualité européenne.

Dans ce contexte, le Parlement estime qu'il faut exploiter le potentiel éducatif du multimédia et de l'Internet, et recommande la création d'un site internet multilingue qui indiquerait les meilleures pratiques et servirait de plateforme pour les échanges d'expériences.

Le Parlement insiste sur la question de l'apprentissage des langues et reconnaît qu'il est difficile, surtout pour ceux dont la langue maternelle est l'anglais, de maintenir un intérêt et une motivation suffisants pour arriver à parler couramment d'autres langues européennes, alors que cela faciliterait la compréhension mutuelle et l'empathie à travers l'Europe. Il invite donc les États membres à promouvoir le multilinguisme et à instaurer l'apprentissage d'au moins 2 langues dès le plus jeune âge.

Il recommande en outre l'échange entre États membres de bonnes pratiques concernant l'apprentissage des langues et l'intégration d'une dimension européenne dans les systèmes éducatifs afin de garantir que les initiatives lancées en 2004 soient largement diffusées. Des

échanges entre nouveaux et anciens États membres seraient notamment les bienvenus. En outre, le Parlement suggère la promotion de systèmes de formation susceptibles de donner aux professeurs une formation sur les questions européennes qui leur permettrait de compléter leur vision des aspects nationaux et locaux. Dans ce contexte, il conviendrait de s'inspirer d'initiatives telles que les projets d'Eurydice, « European Schoolnet » ou encore « L'Europe à l'école ».